

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2981 30 octobre 2015

SOMMAIRE

Arcano Spanish Opportunity Real Estate II	I.B.B. Baugesellschaft mbH	.143078
S.C.A143043	IBTD GROUP S.A., société de gestion de patri	i-
Argon New S.à r.l	moine familial	.143086
CityEl S.à r.l143088	Ichi-Ku S.A	.143086
DL Partners Opportunities (Luxembourg) Sàrl	Iconix Luxembourg Holdings S.à r.l	.143078
143088	Icon Luxembourg S.à r.l	.143079
Gloria Holding S.à r.l	IKB Lux Beteiligungen S.à r.l	.143086
HAPI Holding S.à r.l. / B.V	IMA-X- SA	.143087
HD Group Invest S.A	Immobilia Benelux S.C.I	.143079
Heider Tankschifffahrt S.à r.l143071	Independent Star Venture	.143079
Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux Sàrl	Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l.	.143081
nal Lux Sàrl143066	International Private Equity Company S.A.	.143087
Highbridge Mezzanine Partners II Offshore	IREEF - G45 Hamburg PropCo S.à r.l	
Lux Sàrl	Irik Investment S.à r.l	.143081
Highbridge Mezzanine Partners II Onshore	Irik Investment S.à r.l	.143083
Lux Sàrl	Istanbul Venture Capital Initiative	.143085
Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l	JAZ International S.à r.l	
H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l 143042	Kecha S.A.	
Hinode S.A	Lux Capital Development S.A	.143066
Hinode S.A	MGBC Lux S,à r.l	
Hippoline S.à r.l	Nade Luxco 3 S.à r.l	.143088
••	New Nutrition Holding S.à r.l	.143043
Hps Recs Lux Sàrl	Red Diamond Holdings S.à r.l	.143067
Hunting Stalcair S.à r.l		



H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.220.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153477/10.

(150168343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.085.

Il est à noter les décisions prises par l'Associé Unique de la Société comme suit:

- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B, avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Ralf Voelker, né le 23 mars 1976 à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1 ^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II AP Lux Sàrl

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015153481/17.

(150168535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Argon New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.925.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- 1. Acceptation de la démission de Gudmundur Oli Björgvinsson, du poste de Gérant B avec effet au 17 juin 2015;
- 2. Acceptation de la démission de Fabrizio Campelli, du poste de Gérant de catégorie A avec effet au 21 décembre 2012;
- 3. Acceptation de la démission de Enrico Sanna, du poste de Gérant de catégorie A avec effet au 21 décembre 2012;
- 4. Acceptation de la démission de Birgir Már Ragnarsson, du poste de Gérant Nitrogen avec effet au 17 juin 2015;
- 5. Acceptation de la démission de Björgólfur Thor Björgólfsson, du poste de Gérant Nitrogen avec effet au 17 juin 2015;
- 6. Nomination de Madame Anne Bölkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 17 juin 2015 et pour une durée indéterminée.
- 7. Nomination de Monsieur Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 17 juin 2015 et pour une durée indéterminée;
- 8. Nomination de Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à s'Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 17 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Argon New S.à r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2015153858/27.

(150169141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.



New Nutrition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 112.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 195.085.

Il résulte d'un transfert de parts sociales de la Société en date du 9 septembre 2015, que

Altor Fund IV Holding AB, une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois de Suède avec siège social au Jakobsgatan 6, 111 52 Stockholm, Suède et enregistrée au Bolagsverket sous le numéro 559000-6085 («Altor») a vendu avec effet immédiat 3,360,000 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 336,000 parts sociales, à Broad Street Principal Investments LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Delaware, USA, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée par le Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5225144 («BSPI»).

Il résulte d'un deuxième transfert de parts sociales de la Société en date également du 9 septembre 2015, que BSPI a transféré ensuite et avec effet immédiat

- 380,300 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 38,030 parts sociales à Bridge Street 2015, L.P, une société en commandite, formée et existante en vertu des lois du Delaware, USA, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistré par le Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5671815 («Bridge Street 2015»);
- 97,790 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 9,779 parts sociales à MBD 2015, L.P, une société en commandite, formée et existante en vertu des lois du Delaware, USA, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistré par le Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5672091 («MBD 2015»);
- 111,230 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 11,123 parts sociales à Stone Street 2015, L.P., une société en commandite, formée et existante en vertu des lois du Delaware, USA, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistré par le Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5671819 («Stone Street 2015»); et
- 222,450 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 22,245 parts sociales à 2015 Employee Offshore Aggregator, L.P., une société en commandite exonérée, avec siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmanes, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islandssous le numéro MC-80684 («2015 EOA»);

Par conséquent, les 11,200,000 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 1,120,000 parts sociales sont détenues comme suit au 9 septembre 2015:

- Altor 5,600,000 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 560,000 parts sociales;
- BSPI 4,788,230 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 478,823 parts sociales;
- Bridge Street 2015 380,300 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 38,030 parts sociales;
- MBD 2015 97,790 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 9,779 parts sociales;
- Stone Street 2015 111,230 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 11,123 parts sociales; et
- 2015 EOA 222,450 parts sociales de la Société, divisées en 10 classes de A à J et chaque classe constituée de 22,245 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153479/48.

(150168927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.962.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of June

before Maître Jacques Kesseler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

there appeared:



Arcano Real Estate GP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and in the process of being registered within the Luxembourg Trade and Companies' Register;

and

Arcano Asesores Financieros S.L., a Spanish limited liability company, having its registered office at Lopez de Hoyos, 42 - 28006, Madrid, Spain and registered under Certificado de Identificatión Fiscal number B-83680322;

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under a private seal.

The before said proxies, being initiated "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares, which such parties declared to incorporate:

Art. 1. Definitions. The Following capitalized terms used in the Articles shall have the following meanings:

1915 Law means the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as

amended

Accounting Currency means the currency used to draw-up the financial statements of the Company

AIFM means the alternative investment fund manager, as appointed from time to time, within

the meaning of the AIFM Law and entrusted with the investment management functions of Annex 1 of the AIFM Law, the Private Placement Memorandum and the

AIFM Directive, as defined below

AIFM Directive means European Directive 2011/61/EU on Alternative Investment Fund Managers

and amending Directives 2003/41/EC.

AIFM Law means the Luxembourg law dated 12 July 2013 implementing the European AIFM

Directive and amending Directives 2003/41/EC and 2009/65/EC and Regulations

(EC) No 1060/2009 and (EU) No 1095/2010.

AIFM Regulations means the Commission Delegated Regulation (EU) No 231/2013 of 19 December

2012 supplementing AIFM Directive with regard to exemptions, general operating

conditions, depositaries, leverage, transparency and supervision.

Affiliate means a holding company or subsidiary of the relevant entity and any other subsidiary

of such holding company and any person who alone or with an Affiliate (as so defined) is entitled to exercise or control the exercise of thirty five per cent or more of the voting power at any general meeting of the relevant person or such holding company or

subsidiary.

Articles means the present articles of incorporation of the Company.

Auditor means the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company as

appointed from time to time.

Board means the board of directors of the General Partner

Business Day means a full bank business day in Luxembourg and Madrid

Capital Contribution(s) means the sum of the portions of the Limited Shareholders Commitment to be drawn

down and contributed to the Company pursuant to the Drawdown Notice

Class(es) means one or more classes of Share that may be available, whose assets shall be

commonly invested according to the investment objective of the Company, but where a specific sale and/or redemption charge structure, fee structure, distribution policy, target investor, denomination currency or hedging policy shall be applied as further

detailed in the Private Placement Memorandum.

Commitment means the amount irrevocably committed by a Limited Shareholder to the Company

to subscribe for Shares which will be drawn down over the Company through Capital $\,$

Contributions.

Company means Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A.

Depositary Bank means the depositary of the Company within the meaning of Article 19 of the AIFM

Law and pursuant to Chapter IV of the AIFM Regulation as appointed from time to

time.

Director means a member of the Board of the General Partner.

EUR/ Euro means the lawful currency of the member states of the European Union that have

adopted the single currency in accordance with the treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as the same may be amended from

time to time.



Financial Year means the financial year of the Company, which ends on the 31 December of each

year

General Partner means Arcano Real Estate GP, S.à r.l., sole manager of the Company, indefinitely

and jointly and severally liable for the Company's obligations in the meaning of Article

102 of the 1915 Law (gérant commandité)

Indemnified Person has the meaning as defined in section 21 of the Private Placement Memorandum

"Indemnification"

Limited Shares means the shares (actions d'actionnaire commanditaire) held by the shareholders other

than the Management Shares, limited shares are issued as redeemable shares.

Limited Shareholder means a holder of Limited Shares, whose liability is limited to the amount of its

investment in the Fund.

Management Share means the management share (action de commandité) held by the General Partner in

its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité).

Minimum Subscription means a minimum number of Shares or amount in the Reference Currency, which a

Limited Shareholder must commit to subscribe in a Class.

Net Asset Value/NAV means the net asset value of the Company or a given Class (as the case may be) as

determined in accordance with the Articles and Section 10.1 "Net Asset Value" of the

Private Placement Memorandum.

Private Placement Memorandum means the private placement memorandum of the Company for the time being in force,

as amended from time to time pursuant to its terms in accordance with the applicable

laws of Luxembourg.

Portfolio Manager(s) means any person or entity as may be appointed from time to time as discretionary

portfolio manager of the assets of the Company.

Professional Investor means an investor which is considered to be a professional client or may, on request,

be treated as a professional client within the meaning of Annex II of Directive 2014/65/ UE on markets in financial instruments amending Council Directives 85/611/EEC and 93/6/EEC and Directive 2000/12/EC of the European Parliament and of the Council

and repealing Council Directive 93/22/EEC.

Prohibited Person(s) means any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the

General Partner such holding may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any person, firm, partnership or corporate body, which does not meet the definition of Professional Investors as described above or eligible investor as defined in the Private Placement Memorandum.

means shares of the Company, including the Management Share and the Limited

Shares.

Share(s)

Shareholder(s) means any holder of Share(s) of the Company, i.e. the Limited Shareholders and /or

the Unlimited Shareholder as the case may be.

Subscription Agreement means the written subscription agreement submitted to the General Partner and / or

the AIFM with all relevant documents to qualify as Shareholder.

Subsidiary means any local or foreign corporation or partnership or other entity (including for

the avoidance of doubt any wholly-owned Subsidiary): (i) which is controlled by the Company; or share capital; or

(ii) in which the Company holds more than 50% (fifty percent) of the share capital;

or

(iii) which does not have any activity other than the holding of investments which

qualify under the "Investment Objective and Policy" of the Company;

any of the above mentioned local or foreign corporations or partnerships or other entities shall be deemed to be "controlled" by the Company if (i) the Company holds in aggregate, directly or indirectly, more than 50% of the voting rights in such entity or controls more than 50% of the voting rights pursuant to an agreement with the other shareholders or (ii) the majority of the managers or board members of such entity are members of the Board or of any affiliates of the General Partner, except to the extent that this is not practicable for tax or regulatory reasons or (iii) the Company has the right to appoint or remove a majority of the members of the managing body of that

ntity.

Unlimited Shareholder means a holder of the Management Share (action de commandité), whose liability is

unlimited.

SERVICE
CENTRAL
DE
LÉGISLATION

Valuation Date

means a Business Day on which the Net Asset Value per Share of any Class is computed and published (as the case may be) and at least on 31 December of each year.

Art. 2. Form and name.

- 2.1 There is hereby formed a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which will be governed by the 1915 Law and the present Articles.
 - 2.2 The Company's name is "Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A.".

Art. 3. Registered office.

- 3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3.2 The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg City. The registered office may be transferred to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles.
- 3.3 Branches, subsidiaries, other offices or agencies may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.
- 3.4 In the event the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Term of company.

4.1 The Company hall have a term of eight (8) years from the date of the Final Closing as determined in the Private Placement Memorandum. The term of the Company may be extended for up to 3 (three) additional 1 (one) year periods by the General Partner.

Art. 5. Purposes.

- 5.1 The exclusive purpose of the Company to invest its assets in instruments representing risk capital and other assets eligible in order to ensure for its investors the benefit of the result of the management of its assets in consideration for the risk which they incur, and
- 5.2 is to invest its funds available in instruments representing risk capital and other assets eligible, with the objective of affording its Limited Shareholders for the risk borne by them subject to the terms and limits set out in the Private Placement Memorandum.
- 5.3 The Company will directly or indirectly invest in the securities of companies (or in quasi equity) that shall invest in and develop underlying real estate projects. The Company will not make direct investments in real estate property.
- 5.4 Furthermore, the Company is entitled to take any action which may deem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate purpose on the basis and within the limits of the 1915 Law and the Articles.

Art. 6. Share capital, Shares, NAV.

- 6.1 The share capital of the Company shall be set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) represented by 30,999 (thirty thousand and nine hundred ninety-nine) Limited Shares and 1 (one) Management Share with a nominal value of EUR 1 each.
- 6.2 The General Partner shall, in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company, hold at least one Management Share that is reserved to the General Partner.
- 6.3 The General Partner may, at any time, issue different Classes which may differ inter alia, in their fee structure, currencies, subscription, transfer, conversion and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, NAV per Share, type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the Private Placement Memorandum.
- 6.4 The capital must be entirely subscribed and at least 25% of each share must be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash.
- 6.5 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in the present Articles sub. 6.7, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the present Articles.
- 6.6 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.
- 6.7 The Company's authorised share capital, including the share premium, is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.), consisting in fifty million (50,000,000) shares of any Class.
 - 6.8 The General Partner may issue shares under the authorised share capital.



- 6.9 During a period of time of 5 (five) years from the date of publication of these Articles or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this Article, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing Shareholder's/Shareholders preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.
- 6.10 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding 5 (five) years.
- 6.11 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the present Articles.
 - 6.12 The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. Form of shares.

- 7.1 All Shares of the Company are issued in registered form only. The Shares are not represented by certificates.
- 7.2 All issued registered Shares of the Company shall be recorded in the register of Shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the Class of Shares, the amount paid up for each Share, the transfer of Shares and the dates of such transfer. The ownership of the Shares will pass by the established by the entry in this register.
- 7.3 Each investor shall provide the Company with an address, fax number and email address to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company at its registered office.
- 7.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the Shareholders register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder.
- 7.5 The Company will recognise only one holder per Share. If one or more Share are jointly owned or is the ownership of such shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealing with the Company. The failure of such attorney shall result in the suspension of all rights attached to such Share. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.
- 7.6 Subject to the provisions of Article 10, the transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the Company's Shareholders register, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 7.7 With the exception of the Management Share, the Company may decide to issue fractional Shares up to four decimals. Such fractional Shares will not be entitled to vote (except where their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right) but will be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

Art. 8. Issuance of shares.

- 8.1 Shares (to the exclusion of the Management Share) are exclusively reserved for subscription by Professional Investors.
- 8.2 The General Partner may, without limitation impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The General Partner may, in particular, decide that Shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Private Placement Memorandum.
- 8.3 The General Partner may in its absolute discretion without liability reject any subscription in whole or in part, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class.
- 8.4 The General Partner may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription requests in whole or in part and suspend or limit their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.
- 8.5 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription request and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and fix the Minimum Subscription, and minimum amount of any additional investment, as well as a minimum holding amount which any Shareholder is required to comply. Shares shall be issued at the subscription price applicable to the relevant Class of Shares as determined by the General Partner and disclosed in the Private Placement Memorandum. The



General Partner may also, in respect of any one given Class of Shares, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are marketed will also be charged.

- 8.6 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with the condition set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provision relating to contribution in kind will be detail in the Private Placement Memorandum, if applicable.
- 8.7 The General Partner may delegate to any duly authorised director, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Redemption of shares.

- 9.1 All Shares issued by the Company are redeemable Shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the Shareholders of the Company, subscribed and fully paid-up Shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. The redemption shall take place pursuant to a decision of the board of directors.
- 9.2 All amounts paid into the Company by any Shareholder for contributions made to the equity of the Company without issuance of new Shares and any share premiums paid by any Shareholder on the issuance of new Shares shall be allocated to a special reserve created exclusively for the Shares (the "Shares Premium Account").
- 9.3 The redemption of the Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption.
- 9.4 Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Shareholders of the Company, at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered Shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the Shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption and the valuation of the redemption price. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account.
- 9.5 In general, Shares which have been redeemed shall be cancelled. If not immediately cancelled, the redeemed Shares bear no voting rights and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds in case of liquidation of the Company.
- 9.6 After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each Shareholder will have a preferential right to payment attributable to the Shares held by him/her/it in the Company.
- 9.7 An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves. This reserve is not required in case of redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.
- 9.8 Under the restrictions, terms and procedures as set forth in the Private Placement Memorandum, Shares may be redeemed at the request of a Limited Shareholder, if permitted in the Private Placement Memorandum.
 - 9.9 The Company may inter alia compulsorily redeem the Shares:
 - 9.9.1 held by a Prohibited Person in accordance with Article 11;
 - 9.9.2 if the Minimum Holding in a Class is not maintained due to a redemption of Shares;
- 9.9.3 in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the relevant Subscription Agreement, the Private Placement Memorandum and these Articles.
- 9.10 If redemption of Shares is allowed in respect of a specific Class, a process determined by the General Partner and described in the Private Placement Memorandum shall govern the chronology of such redemption of Shares.

Art. 10. Transfer restrictions. Transfer of Management Shares.

10.1 The General Partner shall not sell, assign, transfer, grant a participation in, pledge, hypothecate, encumber or otherwise dispose of all or any part of its Management Share or voluntarily withdraw as the General Partner, except to any Subsidiary or Affiliate entity.

Transfer of Shares

10.2 No Shares transfer (including the undrawn commitments) is allowed without prior approval of the General Partner except for German Shareholders which may freely transfer their Shares to eligible investors, in accordance with their governing law.

Art. 11. Ownership restriction.

11.1 Shares are available to Professional Investors.



- 11.2 Each Class of Shares is reserved to investors satisfying the criteria of the relevant Class as described in the Private Placement Memorandum.
- 11.3 The General Partner may restrict or prevent the ownership of any Class or category of Shares the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the General Partner:
 - 11.3.1 such holding may be detrimental to the Company, its Shareholders or one given Class or category of Shares;
- 11.3.2 such Shareholder or investor does not or no longer meets the criteria of the relevant Class as described in the Private Placement Memorandum;
 - 11.3.3 it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or
- 11.3.4 as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).
- 11.4 Specifically but without limitation, the General Partner may restrict the ownership of Shares in the Company by any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the General Partner such holding may be detrimental to the interests of the existing Shareholder or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred, including any person, firm, partnership or corporate body, which does not meet the definition of Professional Investors or which qualifies as a Prohibited Person.
 - 11.5 For such purposes the Company may:
- 11.5.1 Decline to issue any Shares and decline any transfer of Shares, where it appears to it that such transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person;
- 11.5.2 At any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry or will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person;
 - 11.5.3 Suspend the voting right of any Prohibited Person, at any meeting of Shareholders of the Company; and
- 11.5.4 Where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, whether directly or indirectly or by Shareholders not satisfying the applicable investment criteria, the Company may at its discretion and without liability, compulsorily redeem or cause to be redeemed after giving notice of at least ten (10) calendar days from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder.
- 11.6 The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 12. Calculation of the net asset value.

- 12.1 The NAV per Shares of each Class shall be calculated under the responsibility of the General Partner upon the frequency set forth below in the reference currency of the Class, as stipulated in the Private Placement Memorandum on each Valuation Date as stipulated in the Private Placement Memorandum.
 - 12.2 Calculation of the NAV
- 12.2.1 The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total NAV attributable to that Class on that Valuation Date. The assets of such Class will be commonly invested in the Company but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as stipulated in the Private Placement Memorandum. A separate NAV per Share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Date.
- 12.2.2 For the purpose of calculating the NAV per Class, the Net Asset Value of the Company shall be determined by dividing
- (i) the net assets of the Company attributable to such Class and/or category of Shares, being the value of the portion of the Company's gross assets less the portion of the Company's liabilities attributable to such Class and/or category of Shares, on such Valuation Date, by
- (ii) the number of Shares of such Class and/or category of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.
- 12.2.3 The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of investments owned by the Company and its intermediary vehicles) and the liabilities of the Company provided that:
- (i) the equity or liability interests attributable to a Shareholder derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;



- (ii) the acquisition costs for investments (including the costs of establishment of intermediary vehicle, as the case may be) shall be amortised over the planned strategic investment period of each of such investment, as confirmed by the General Partner, or for a maximum period of 5 (five) years rather than expensed in full when they are incurred; and
- (iii) the set up costs for the Company shall be amortised over a period of up to 5 (five) years rather than expensed in full when they are incurred.
- 12.2.4 The value of the assets of the Company will be determined on the basis of the INREV Net Asset Value calculation principles for non-listed real estate funds.
- 12.2.5 In exceptional circumstances, the General Partner and/or the AIFM, in their discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The administrator can rely on such deviations as approved by the Company and/or the AIFM for the purpose of the Net Asset Value calculation.
- 12.2.6 All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Class shall be converted at the mid-market conversion rate between the reference currency and the currency of denomination as at the Valuation Date.
 - 12.3 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law.

Art. 13. Temporary suspension of the calculation of the NAV.

- 13.1 The Company and/or the AIFM may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares and/or the issue of the Shares to subscribers and/or the redemption of the Shares from its Shareholders and/or the conversions and/or the transfer of Shares of any Class:
- 13.1.1 during any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Company from time to time is quoted, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended;
- 13.1.2 during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;
- 13.1.3 during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments or the current prices or values on any market or stock exchange;
- 13.1.4 during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal prices or rates of exchange;
- 13.1.5 any period when the Company is being liquidated or as from the date on which notice is given of a meeting of Shareholders at which a resolution to liquidate the Company is proposed;
- 13.1.6 when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained.
- 13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption or conversion of their Shares of such suspension.

Art. 14. Liability of shareholders.

- 14.1 The owners of Limited Shares are only liable up to the amount of their Capital Contribution.
- 14.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

Art. 15. Management.

15.1 The Company shall be managed by the General Partner.

The General Partner may be removed as a General Partner of the Company by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted by a majority representing:

- (i) at least seventy-five percent (75%) of the capital for removal without cause;
- (ii) at least fifty percent (50%) of the capital for removal without compensation for termination of its office if such termination is a result of fraud, gross negligence or willful misconduct.

Upon removal of the General Partner, the Shareholders shall in accordance with the quorum and majority applicable to amend these Articles appoint a new general partner (associé commandité) of the Company and transfer the management share(s) of the General Partner to the new general partner of the Company.

- 15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders.
- 15.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner



shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 16. Authorised signature.

- 16.1 The Company shall be bound towards third parties by the General Partner or such person(s) to whom authority shall have been delegated by the General Partner, except Limited Shareholders.
- 16.2 In the event of dismissal, legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as director of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the person(s) that was/were the director(s) of General Partner at the time of such event appoint(s) an administrator, who need not to be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 17. Investment policy and restrictions.

17.1 The General Partner has the power to determine the investment policy and the investment restriction of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Private Placement Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 18. AIFM.

- 18.1 The General Partner shall appoint an external AIFM within the meaning of Directive EU/2011/61 dated 8 June 2011 on alternative investment fund managers as further detailed in the Private Placement Memorandum.
- 18.2 The powers and duties of the AIFM as well as its remuneration will be described in an agreement to be entered into by the Company and the AIFM.

Art. 19. Portfolio manager.

19.1 One or several Portfolio Managers may be appointed to manage, under the overall control and responsibility of the AIFM, to provide day-to-day support to the AIFM and to perform the delegated activities as set out in the Private Placement Memorandum.

Art. 20. Conflict of interests.

- 20.1 The Company is managed on an arm's length basis. The General Partner seeks to take all necessary steps to avoid conflict of interests. The General Partner will consider the objectives of the Company and the Shareholders as a whole when making investment decisions with respect to the selection, structuring and sale of portfolio investments. However such decisions may be more favorable for one investor than for another investor.
- 20.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 20.3 Any Director or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- **Art. 21. Indemnity.** The Company shall indemnify each of the directors of the General Partner and the AIFM as Indemnified Persons against any and all claims, liabilities, losses, damages, settlements, taxes (other than regular income tax), costs and expenses (including reasonable attorneys' and other advisors' fees) to which they may directly or indirectly become subject by reason of their activities (or activities of any of their agents or other third parties) on behalf of the Company, but only to the extent that the Indemnified Persons (i) did not act in a manner deemed at the time to be manifestly against the interest of the Company and (ii) acted in a manner constituting neither gross negligence nor willful misconduct.

Art. 22. Meetings of shareholders.

- 22.1 The annual general meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of June, of each year at 13:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.
- 22.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.
- 22.3 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.
- 22.4 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.



Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.

- 23.1 The notice periods, quorum and majority rules provided for by the 1915 Law shall govern the notice for, and the conduct of, the general meetings, unless otherwise provided herein.
 - 23.2 The General Partner may convene a general meeting.
- 23.3 All the Shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.
 - 23.4 Each Share is entitled to one vote, subject to the provisions of Article 7.7
- 23.5 A Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing of by telefax, electronic means or other suitable telecommunication means another person who need not be a Shareholder.
- 23.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 23.7 The Shareholders may vote in writing (by way of voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant general meeting.
- 23.8 Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 23.9 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 24. Auditors.

- 24.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting and remunerated by the Company.
 - 24.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 1915 Law.

Art. 25. Depositary.

- 25.1 The Company shall enter into a depositary agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the AIFM Law in order to appoint a Depositary who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the AIFM Law. The fees payable to the Depositary will be determined in the depositary agreement.
- 25.2 In the event of the Depositary desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as depositary and upon doing so the General Partner shall appoint such institution to be depositary in place of the retiring Depositary. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.
- 25.3 Further, where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in point (d)(ii) of paragraph (11) AIFM Law, the depositary can discharge itself of liability provided that the legal conditions set out in Article 19 (14) AIFM Law are met.

25.4

Art. 26. Fiscal year - Accounts.

- 26.1 The fiscal year will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year.
- 26.2 The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 27. Allocation of profits.

- 27.1 Each year the Shareholders will decide, based on a proposal from the General Partner, on the allocation of distributable proceeds after deduction of fees and expenses in accordance with the 1915 Law and the provisions laid down in the Private Placement Memorandum.
- 27.2 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.
- 27.3 Toute distribution faite aux actionnaires ne peut être effectuée que par prélèvement sur les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi 1915 (fonds distribuables incluant la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société comme primes d'émission).
 - 27.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.



- 27.5 The General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law, these Articles and the Private Placement Memorandum.
- 27.6 Net proceeds from the operation, disposition and refinancing of each investment or portion thereof ("Distributable Proceeds") with respect to any Class of Shares shall be allocated:
- 27.6.1 first, 100% to the Limited Shareholders, until they have received distributions equal to their aggregate Capital Contributions to the Company;
- 27.6.2 second, 100% to the Limited Shareholders, until they have received a preferred return of 8% per annum (compounded annually) (the "Preferred Return") on its aggregate Capital Contributions to the Company;
- 27.6.3 third, once the Limited Shareholders have received the Preferred Return, 100% to the Portfolio Manager until de cumulative amount distributed to the Portfolio Manager pursuant to Article 27.6.3 equals:
- (i) with respect to "anchor investor" Classes and "first closer" Classes, to 12.5% of the total amounts distributed under Article 27.6.2:
- (ii) with respect to "subsequent closer" Classes and "BP" Class, to 15% of the total amounts distributed under Article 27.6.2; and
 - 27.6.4 fourth:
- (i) with respect "anchor investor" Classes and "first closer" Classes, to 87,5% to Limited Shareholders and 12.5% to the Portfolio Manager; and
- (ii) with respect to "subsequent closer" Classes and "BP" Class, to 85% to Limited Shareholders and to 15% to the Portfolio Manager.
- 27.7 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Class.

Art. 28. Winding-up and liquidation of the company.

- 28.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution taken under the conditions required for amendment of the Articles.
- 28.2 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a general meeting, which shall determine their powers and compensation.
- 28.3 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 1915 Law. The liquidation report of the liquidators will be audited by the auditor (réviseur d'entreprises agréé) or by an ad hoc external auditor appointed by the general meeting.
 - 28.4 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 1915 Law will be exclusively applicable.
- 28.5 The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed. The proceeds of the liquidation of the Company, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by investors at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

Art. 29. Liquidation of classes.

29.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Class to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Class would have material adverse consequences on the investment of such Class, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to compulsory redeem all the Share of the relevant Class at the NAV per Share calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect.

The Company will serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

Unless otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders of the Company and/ or Class concerned may continue to request redemption of their Shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination of the relevant Class.

In addition, the general meeting of any Class may, upon proposal from the General Partner, resolve to redeem all the Shares of the relevant Class and refund to the Shareholders the NAV of their Shares calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for such general meeting, which shall resolve at the simple majority of those present or represented and voting at such meeting.



Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Depositary for a period of six (6) months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the 1915 Law.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe for the thirty-one thousand (31,000) shares issued by the Company as follows:

Arcano Real Estate GP, S.à r.l. subscribes for:

- 1 (one) management share of the Company, and

Arcano Asesores Financieros S.L., subscribes for:

- thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) limited shares allocated to the "Portfolio Manager's Group Investors" class of the Company.

The Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000). The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,700. euro.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is elected as réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, société cooperative, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-3293 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on 31 December 2015.

2) The Company shall have its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Pétange, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

ont comparu:

Arcano Real Estate GPS.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et actuellement en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

et

Arcano Asesores Financieros S.L., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit espagnol, ayant son siège social au Lopez de Hoyos, 42 - 28006, Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Certificado de Identificatión Fiscal sous le numéro B-83680322;

représentées par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle 3, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu de deux procurations données sous seing privé; et



Les dites procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en cette qualité, ont requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer avec le présent acte:

Art. 1 er. Définitions. Les termes employés dans ses Statut ont la signification suivante:

Action(s) signifie les actions dans le capital de la Société, incluant les Actions de Commandité

et les Actions de Commanditaires.

Actionnaire(s) signifie tout actionnaire de la Société, i.e. les Actionnaires Commanditaire et les

Actionnaires Commandité.

Actionnaire Commanditaire signifie de détenteur d'Actions de Commanditaire, dont la responsabilité n'est engagée

à hauteur de son placement dans le Fonds.

Actions de Commanditaire signifie les actions détenues par les actionnaires autre que les Actions de Commandité;

les actions d'actionnaire de commanditaire sont émises en tant qu'actions rachetables

Actionnaire Commandité signifie détenteur d'Action de Commandité dont la responsabilité est illimitée.

Action de Commandité signifie l'action de commandité détenue par le Gérant Commandité au titre de sa

qualité d'Actionnaire Commandité.

Administrateur signifie membre du Conseil du Gérant Commandité.

Affilié signifie société holding, filiale de l'entité concernée, ou toute autre filiale de la société

holding et toute personne autorisée seule ou avec son Affiliée (tel que définit) d'exercer ou de contrôler trente-cinq pourcent ou plus des droits de vote lors de toute assemblée

générale de la personne concernée ou de la société holding ou filiale

Apport(s) signifie la somme la proportion des Engagements des Actionnaires prélevée et versée

à la Société, conformément à la Lettre de Tirage.

Catégorie(s) signifie une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions disponible(s), dont les actifs sont

investis de manière commune conformément à la politique d'investissement de la Société, mais pour laquelle des spécificités liées aux frais de souscription et/ou de rachat, à la structure des frais, la politique de distribution, aux investisseurs cibles, la devise choisie ou politique de couverture s'appliquent tels qu'énoncés dans le

Mémorandum de Placement Privé.

Conseil signifie le conseil d'administration de la Société

Convention de Souscription signifie une convention de souscription écrite, soumise au Gérant Commandité et/ ou

le GFIA avec toute la documentation correspondante, en vue de d'être qualifié

d'Actionnaire.

Date d'Evaluation signifie un Jour Ouvrable auquel la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute

Catégorie est calculée et publiée (le cas échéant) au plus tard le 31 décembre de chaque

année.

Dépositaire signifie la banque dépositaire de la Société conformément à l'article 19 de la Loi GFIA

et au Chapitre IV du Règlement Délégué, telle que nommé périodiquement.

Devise de Compte signifie la devise utilisée pour dresser l'état financier consolidé de la société. Directive GFIA signifie la Directive 2011/61/EU sur les sur les Gestionnaires de Fonds

d'Investissement Alternatifs et modifiant la Directive modifiante 2003/41/CE.

Engagement signifie le montant irrévocablement engagé par les Actionnaires Commanditaires

envers la Société en vue de souscrire des Actions et qui sera prélevé par la Société

moyennant des Apports

EUR/ Euro monnaie ayant cours légal dans les Etats Membres de l'Union Européenne qui ont

adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté

Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel que modifié.

Exercice Social signifie l'exercice Social de la Société, qui se termine le 31 décembre de chaque année.

signifie toute association ou société locale ou étrangère ou toute autre entité (y compris

afin de dissiper tout doute les Filiales détenues à 100% (cent pourcent); ou

(i) qui est contrôlée par la Société; ou

(ii) dans laquelle la Société à une participation supérieure à 50% (cinquante pourcent);

ou

Filiale

(iii) qui ne poursuit pas d'autres activités que la détention d'investissements (holding) qualifiées dans le "les Objectifs et la Politique d'Investissement" de la Société. toute des associations ou sociétés locales ou étrangères ou autres entité doivent être considérée comme étant "contrôlées" par la Société lorsque (i) la Société détient



directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote en vertu d'un contrat avec les autres associés (ii) la majorité des gérants ou des administrateurs de cette entités sont membre du Conseil ou de tout autre affilié du Gérant Commandité, à l'exception que ceci ne peut être mis en place pour des raisons fiscales ou légales ou (iii) la Société a le droit de nommer ou de révoquer un associé majoritaire des membres composant les organes de gestion de cette entité.

Gestionnaire de Portefeuille signifie une personne ou une entité nommée périodiquement gestionnaire

discrétionnaire de portefeuille pour les actifs de la Société.

Gérant Commandité signifie Arcano Real estate GP, S.à r.l., gérant unique de la Société, indéfiniment,

conjointement et solidairement responsable de toutes les obligations de la Société au

sens de l'article 102 de la Loi de 1915

GFIA Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatifs, au sens de la Loi FIA, chargé de

la gestion des investissement prévues à l'Annexe 1 de la Loi FIA, le Mémorandum de

Placement Privé, tels que définies ci-dessous.

Investisseur Professionnel signifie un investisseur qui est considéré comme un client professionnel ou qui est

traité, en cas de demande, comme un client professionnel au sens de l'Annexe 2 de la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive, modifiant la Directive du Conseil 85/611/CEE et 93/6/CEE ainsi que la Directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la Directive

du Conseil 93/22/CEE.

Jour Ouvrable signifie un jour complet durant lequel les banques sont ouvertes à Luxembourg et à

Madrid

Loi GFIA signifie la Loi du 12 juillet 2013 portant transposition de la Directive GFIA sur les sur

les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et modifiant les Directives

2003/41/CE et 2009/65/CE et le Règlement (CE) n° 1095/2010.

Loi de 1915 signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que

modifiée.

Mémorandum de Placement

Privé

signifie mémorandum de placement privé de la Société en vigueur tel que modifié de

temps à autre et en conformité avec les lois applicables de Luxembourg.

Personne Indemnisée a la signification telle que définie à l'article 21 du Mémorandum de Placement Privé

"Indemnisation".

Personne Non-Autorisée toute personne, société, association ou entité juridique, si de l'appréciation

discrétionnaire de la Société, la possession d'Actions par une telle personne peut porter préjudice aux intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, s'il peut en résulter un non-respect de quelque loi ou réglementation que ce soit, luxembourgeoise ou autre, ou si elle peut exposer la Société à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qu'elle n'aurait pas supportés autrement; le terme «Personne Non Autorisée» inclut toute personne, société, association ou entité juridique qui n'entre pas dans la définition d'Investisseur Professionnel, telle que détaillée ci-dessus ou investisseur

éligible tel que définit dans le Mémorandum de Placement Privé.

Règlement GFIA signifie le Règlement Délégué (UE) n° 231/2013 de la Commission du 19 décembre

2012 complétant la Directive GFIA en ce qui concerne les dérogations, les conditions

générales d'exercice, les dépositaires, l'effet de levier, la transparence et la

surveillance.

Réviseur d'Entreprise signifie le réviseur d'entreprises agréé de la Société nommée périodiquement

Société signifie Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A

Statuts signifie les présents statuts de la Société

Souscription Minimale signifie le nombre d'Actions ou le montant dans la Devise de Référence, un

Actionnaire Commanditaire s'engage à souscrire dans une Catégorie

Valeur Nette d'Inventaire / VNI la valeur nette d'inventaire telle que déterminée conformément aux Statuts et au

Mémorandum de Placement Privé.

Art. 2. Forme et dénomination.

- 2.1 Il est constitué par cet acte une société en commandite par actions, régie par la Loi de 1915 et les présents Statuts.
- 2.2 Le dénomination de la Société est «Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A.».

Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3.2 Le Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la commune de Luxembourg-Ville. le siège social peut être transféré dans toute commune du Grand Duché de Luxembourg moyennant une résolution



de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires et de la manière décrite pour tout amendement dans les présents Statuts.

- 3.3 Des filiales, succursales, d'autres bureaux ou agences peuvent être établi au Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger moyennant une résolution du Gérant Commandité.
- 3.4 Si le Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents, étant de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise nonobstant ce transfert temporaire.

Art. 4. Durée de la société.

4.1 La Société est constituée pour une durée de 8 (huit) ans à partir de la date de du Closing Final telle que déterminée dans le Mémorandum de Placement Privé. La durée de la Société peut être prolongée par le Gérant Commandité jusqu'à trois 3 (trois) périodes supplémentaires de 1 (un) an.

Art. 5. Objet social.

- 5.1 La Société a pour objet social l'investissement des actifs à disposition dans des instruments représentant du capital risque et d'autres actif éligibles, dans le but de faire bénéficier les Actionnaires Commanditaires, en raison du risque supporté, les résultats de la gestion des actifs, selon les termes et dans les limites définis dans le Mémorandum de Placement Privé
- 5.2 La Société investira directement ou indirectement dans des titres de sociétés (ou en quasi fonds propres) qui investissent dans des projets immobiliers ou des projets de construction immobiliers sou jacents. La Société n'investira pas directement dans des biens immobiliers
- 5.3 De plus, la Société est autorisée à entreprendre toutes les actions qu'elle juge nécessaire ou utile pour accomplir ou poursuivre la réalisation de l'objet social sur base et dans les limites de la Loi de 1915 et des Statuts.

Art. 6. Capital social, actions, valeur nette d'inventaire.

- 6.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 30.999 (trente mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Commanditaires et 1 (une) Action de Commandité, ayant chacune une valeur nominale d'EUR 1 (un euro).
- 6.2 Le Gérant Commandité détient, en sa qualité d'Actionnaire de Commandité, au moins une Action de Commandité qui lui est réservée au Gérant Commandité.
- 6.3 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, émettre différentes Catégories d'Actions qui peuvent se différencier, entre autres, par leur structure de frais, leur devise, leur procédure de souscription, de transfert, de conversion et/ou de rachat, leur minimum d'investissement et minimum d'investissement subséquents et/ou de détention, leur VNI par Action, le type d'investisseurs-cibles et la politique de distribution y relative conformément à ce qui est décrit dans le Mémorandum de Placement Privé.
- 6.4 Le capital social doit être entièrement souscrit et au moins 25% (vingt-cinq pourcent) de chaque Action doivent être libérés en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire.
- 6.5 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au Gérant Commandité dans les présents Statuts sous l'article 6.7, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.
- 6.6 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.
- 6.7 Le capital social autorisé de la Société, y compris la prime d'émission, est fixé à EUR 50.000.000 (cinquante million euros) représenté par 50.000.000 (cinquante million) actions de toute Catégorie.
 - 6.8 Le Gérant Commandité peut émettre des actions dans le cadre du capital social autorisé.
- 6.9 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article, le Gérant Commandité est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des Actionnaires/ de l'Actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles Actions à émettre.
- 6.10 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.
- 6.11 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.



6.12 La Société peut racheter ses propres Actions, dans la mesure et sous réserve des termes et conditions permit par la loi.

Art. 7. Forme des actions.

- 7.1 Toutes les Actions de la Société sont émises sous uniquement forme nominative. Les Actions ne sont pas représentées par des certificats.
- 7.2 Toutes les Actions nominatives émises de la Société seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par la Société et ce registre contient le nom de tout propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile tel qu'indiqué à la Société, le nombre des Actions nominatives qu'il détient, la Catégorie des Actions, les montants libérés sur chaque Action, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par l'inscription dans ledit registre.
- 7.3 Chaque investisseur fourni à la Société une adresse, un numéro de fax et une adresse courriel à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Les Actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires par une notification écrite envoyée à la Société au siège social de la Société.
- 7.4 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société
- 7.5 La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) est/sont détenue(s) conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un seul mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire. De plus, en cas d'Actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer tout produit de rachat, les distributions ou autres paiements uniquement au premier détenteur inscrit, que la Société considère comme le représentant de tous les Actionnaires conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.
- 7.6 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des Actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 7.7 A l'exception de l'Action d'Actionnaire Commandité, la Société peut décider d'émettre des fractions d'Action jusqu'à quartes décimales. Ces fractions d'Actions n'auront pas de droit de vote (sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, dans quel cas elles portent un droit de vote), mais participeront aux résultats nets et aux produits de liquidation attribuables à la Catégorie concerné sur base proportionnelle.

Art. 8. Emission d'actions.

- 8.1 Les Actions (à l'exclusion de l'Action d'Actionnaire Commandité) sont exclusivement réservées à la souscription par des Investisseurs Avertis.
- 8.2 Le Gérant Commandité peut, sans limitation imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les Actions sont émises et, le Gérant Commandité peut en particulier, décider que les Actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des fréquences telles que décrits dans le Mémorandum de Placement Privé;
- 8.3 Le Gérant Commandité peut refuser entièrement ou partiellement à son entière discrétion toute souscription en sa totalité ou partiellement, et le Gérant Commandité peut, à tout moment et périodiquement et à son entière discrétion, sans responsabilité et sans préavis, arrêter l'émission et la vente d'Actions de toute Catégorie.
- 8.4 Le Gérant Commandité à son entière discrétion au cours de ses activités de vente cesser d'émettre des Actions, refuser des demandes de souscription en leur totalité ou partiellement et peut suspendre ou limiter leurs Ventes à des individus ou des organes de sociétés dans des pays ou des régions en particulier, durant une certaine période u de manière permanente.
- 8.5 le Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de demande de souscription et la communication des informations que le Gérant Commandité estime être appropriées) et fixer la Souscription Minimale, et un montant minimum pour tout investissement additionnel ainsi qu'un montant de détention minimum auquel tout Actionnaire doit se conformer. Les Actions sont émises au prix de souscription applicable pour chaque Catégorie d'Actions tel que déterminé par le Gérant Commandité divulgué dans le Mémorandum de Placement Privé. Le Gérant Commandité peut également pour toute Catégorie d'Actions donné, lever des frais de souscription et renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription. Toutes charges fiscales, commissions et autres frais encourus dans chaque pays respectif, dans lequel les Actions sont commercialisées, seront également à verser.
- 8.6 La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément aux dispositions prévues par les lois luxembourgeoises et, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation un auditeur qualifié de réviseur d'entreprises agréé. Des dispositions spécifiques relatifs aux apport en nature seront, le cas échéant, détaillées dans le Mémorandum de Placement Privé.



8.7 Le Gérant Commandité peut déléguer à tout Administrateur, directeur, agent ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions à émettre et de les délivrer.

Art. 9. Rachat d'actions.

- 9.1 Toutes les Actions émises par la Société sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi 1945. Sauf disposition contraire des présents Statuts ou de tout accord écrit qui pourrait être conclu entre les Actionnaires de la Société, les Actions souscrites et entièrement libérées sont rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi 1945. Le rachat se fait sur base d'une décision prise par le Gérant Commandité.
- 9.2 Tous les montants payés à la Société par tout Actionnaire en vertu d'un apport aux fonds propres de la Société sans émission de nouvelles Actions et toutes primes d'émission payées par tout Actionnaire à l'émission de nouvelles actions seront alloués à une réserve spéciale exclusivement créée pour les actions (le «Compte de Prime d'Emission des Actions»).
- 9.3 Le rachat d'Actions ne peut être effectué que par prélèvement sur les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi 1915 (fonds distribuables incluant la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société comme primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat.
- 9.4 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre les actionnaires de la Société, une notification écrite sera envoyée 15 (quinze) jours au moins avant la date de rachat par courrier recommandé ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque Actionnaire détenteur d'Actions devant être rachetées, à sa dernière adresse figurant dans le registre des Actionnaires de la Société, informant ledit détenteur du nombre d'Actions sujettes au rachat, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires à suivre pour remettre les actions à la Société aux fins du rachat et la valorisation du prix de rachat. Chaque détenteur d'Actions devant être rachetées remettra le ou les certificats, émis le cas échéant en relation avec ces actions à la Société. Le prix de rachat de ces actions sera versé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires en tant que propriétaire de celles-ci sur le compte en banque.
- 9.5 Généralement, les Actions qui ont été rachetées seront annulées. Si les Actions rachetées ne sont pas annulées immédiatement, celles-ci n'auront ni de droit de vote ni de droit à un dividende ou boni de liquidation en cas de liquidation de la Société.
- 9.6 Après paiement de tous les engagements et dettes de la Société envers les tiers ou le dépôt de tous fonds à cet effet, chaque détenteur d'actions aura un droit préférentiel au paiement et aura droit au remboursement du pourcentage attribuable aux actions qu'il détient dans la Société.
- 9.7 Une somme équivalente à la valeur nominale, ou, en son absence, à la valeur du pair comptable, de toutes les actions rachetées doit être allouée à une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société; la réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves. Cette réserve n'est pas requise dans le cas d'un rachat effectué grâce aux produits d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.
- 9.8 Conformément aux restrictions, termes et procédures prévues dans le Mémorandum de Placement Privé, les Actions peuvent être rachetées à la demande d'un Actionnaire Commanditaire, si le Mémorandum de Placement Privé le permet.
 - 9.9 La Société peut inter alia procéder au rachat forcé des Actions:
 - 9.9.1 détenues par une Personne Non-Autorisée conformément à l'article 11;
 - 9.9.2. si la Détention Minimale dans un Catégorie n'est pas maintenue en raison d'un rachat d'Actions;
- 9.9.3 Dans touts autres circonstances, conformément aux termes et conditions prévues dans la Convention de Souscription applicable, dans le Mémorandum de Placement Privé et ces Statuts.
- 9.10 Si le rachat d'Actions concernant une Catégorie spécifique est autorisée, l'Actionnaire Gérant Commandité déterminera la procédure de rachat applicable au Mémorandum de Placement Privé et régira la chronologie dudit rachat.

Art. 10. Restrictions de transfert. Transfert des Actions de Commandité.

10.1 Le Gérant Commandité ne peut vendre, transférer, accorder une participation dans, grever, nantir, hypothéquer ou disposer autrement de la totalité ou d'une partie de l'Action de Commandité ou se retirer volontairement en tant que Gérant Commandité, à l'exception de toute Filiale ou de tout Affilié.

Transfert d'Actions

10.2 Aucun transfert des actions (y compris les engagements non tiré) n'est autorisé sans l'approbation préalable du Gérant Commandité, sauf pour les actionnaires allemands qui peuvent librement transférer leurs actions à des investisseurs éligibles, conformément à leur droit applicable.

Art. 11. Restriction à la propriété des actions.

- 11.1 Les Actions sont disponibles aux Investisseurs Avertis.
- 11.2 Chaque Catégorie d'Action est réservée à un investisseur remplissant le critère de ladite Catégorie tel que décrit dans le Mémorandum de Placement Privé.



- 11.3 Le Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de toute Catégorie de la Société à personne morale, entreprise ou association si, selon la seule opinion de le Gérant Commandité:
- 11.3.1 une telle possession peut être préjudiciable à la Société, ses Actionnaires ou une Catégorie donnée ou toute Catégories d'Actions;
- 11.3.2 un tel Actionnaire ou investisseur ne remplit pas ou ne remplit plus les critères de la Catégorie correspondante tels que décrits dans le Mémorandum de Placement Privé 11.3.3 il peut en résulter un non respect de n'importe quelle disposition légale ou réglementaire luxembourgeoise ou étrangère; ou
- 11.3.4 elle a pour conséquence de soumettre la Société à des législations autres que celles du Grand Duché de Luxembourg (en ce compris mais pas uniquement des législations fiscales).
- 11.4 En particulier mais sans limitation, le Gérant Commandité peut limiter la propriété des Actions de la Société par toute personne, entreprise, société de personnes ou association si, selon la seule opinion de le Gérant Commandité, telle possession peut porter préjudice aux intérêts à ses des Actionnaires ou de la Société, il peut en résulter un non respect de n'importe quelle disposition légale ou réglementaire luxembourgeoise ou étrangère; ou si elle peut exposer la Société à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qu'elle n'aurait pas supportés autrement, y compris toute personne, société, association ou entité juridique qui n'entre pas dans la définition d'Investisseur Professionnel ou pouvant être qualifiée de Personne Non Autorisée.
 - 11.5 A ces fins, la Société peut:
- 11.5.1 Refuser l'émission d'Actions et d'enregistrer tout transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non Autorisée; et
- 11.5.2 A tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires, ou à toute autre personne souhaitant y faire inscrire le transfert d'Actions, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient à une Personne Non Autorisée ou si une telle inscription au registre aurait pour conséquence que le bénéfice économique de ces Actions revienne à une Personne Non Autorisée;
 - 11.5.3 Suspendre le droit de vote de toute Personne Non Autorisée à toute assemblée des Actionnaires de la Société; et
- 11.5.4 S'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique des Actions, la Société pourra ordonner à l'Actionnaire de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les dix (10) jours suivants l'avis.
- 11.6 L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

- 12.1 La VNI de chaque Catégorie sera calculée sous le responsabilité de le Gérant Commandité dans la devise de référence de la Catégorie comme indiqué dans le Mémorandum de Placement Privé et à chaque Date d'Evaluation indiquée dans le Mémorandum de Placement Privé.
 - 12.2 Calcul de la VNI
- 12.2.1 La valeur du portefeuille total et les droits de distribution attribués à une Catégorie en particulier à une Date d'Evaluation donnée, ajustée des obligations relatives à cette Catégorie à cette Date d'Evaluation représente la VNI totale attribuable à cette Catégorie à cette Date d'Evaluation. Les actifs de cette Catégorie sont investis communément au sein de la Société, mais sous réserve de structures de frais différentes, de modes de distribution différents, de cibles de commercialisation différentes, de devises de référence différentes ou d'autres caractéristiques spécifiques telles que mentionnées dans le Mémorandum de Placement Privé. Une VIN individuelle par Action, qui, en conséquence de ces facteurs variables, peut différer, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la VNI de cette Catégorie à cette Date d'Evaluation divisée par le nombre total d'Actions en circulation de cette Catégorie à cette Date d'Evaluation.
- 12.2.2 Afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie en particulier, la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie sera calculée en divisant:
- (i) la valeur des actifs nets de la Société alloués à ladite Catégorie et/ ou catégorie d'Action concernée, étant la part des avoirs bruts de la Société moins la part des dettes attribuables à cette Catégorie et/ou catégorie d'Action, à la Date d'Evaluation concernée, par
- (ii) le nombre d'Actions de cette Catégorie et/ ou catégorie d'Action, restantes en application des règles de évaluation telles que décrites ci-dessous.
- 12.2.3 Les actifs nets totaux de la Société résulteront de la différence entre les avoirs bruts (incluant la valeur de marché des investissements détenus par la Société et ses véhicules intermédiaires) et les dettes de la Société, étant entendu que:
- (i) le capital et les intérêts attribuables aux Actionnaires déduits de ces états financiers seront ajustés pour prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire réduite) des passifs d'impôt différés tels que déterminés par la Société conformément à ses règles internes;



- (ii) les frais d'acquisition d'investissements (y compris les frais d'établissement d'un véhicule intermédiaire, le cas échéant) seront amortis au cours de la période stratégique d'investissement prévue pour chaque investissement, telle que confirmée par le Gérant Commandité, ou au cours d'une période de maximum cinq (5) ans plutôt que les supporter intégralement lorsqu'ils sont encourus; et
- (iii) les coûts d'établissement de la Société seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que les supporter intégralement lorsqu'ils sont encourus.
- 12.2.4 La valeur des actifs de la Société sera déterminée sur la base des principes d'évaluation INREV pour le calcul des VNI des fonds immobiliers non listés.
- 12.2.5 En cas de circonstances exceptionnelles le Gérant Commandité et/ ou le GFIA peuvent autoriser, à leur discrétion, une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société conformément à la loi luxembourgeoise. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société et/ ou GFIA pour le calcul de la VNI.
- 12.2.6 Tous les actifs exprimées dans une devise autre que la Devise de Référence de la Catégorie concernée seront convertis au taux de conversion moyen entre la devise de référence et la devise de dénomination à la Date d'Evaluation.
- 12.3 Toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises.

Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la VNI.

- 13.1 La Société et/ ou le GFIA peuvent à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la VNI par Action et/ ou l'émission d'Actions à des souscripteurs et/ou le rachat des Actions de ses Actionnaires et/ou les conversions et/ ou transfert d'Actions de toute Catégorie:
- 13.1.1 pendant toute période pendant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses sur lequel/ laquelle une partie substantielle des investissements de la Société est périodiquement cotée ou négociée est fermé(e) pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes;
- 13.1.2 pendant l'existence d'un état des affaires constituant un cas d'urgence selon le Conseil d'Administration par suite de laquelle la disposition ou l'évaluation des avoirs détenus par la Société serait impossible;
- 13.1.3 lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les prix ou les valeurs actuelles de tout marché ou le cours en bourse ne sont pas disponibles;
- 13.1.4 pendant toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds afin d'effectuer des payement à la suite d'un rachat d'Actions ou durant laquelle tout transfert de fonds lié à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de payement dû à l'occasion d'un rachat d'Actions, ne peuvent être effectués aux taux de change normaux, selon l'opinion de le Gérant Commandité.
- 13.1.5 toute période durant laquelle la Société est liquidée ou à partir de la date de la convocation d'une assemblée des Actionnaires durant laquelle la liquidation de la Société est proposée.
- 13.1.6 lorsque, pour toute autre raison quelconque, les prix de tous les investissements possédés par la Société ne peuvent pas être rapidement ou exactement constatés.
- 13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension à tous les Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs Actions.

Art. 14. Responsabilité des actionnaires.

- 14.1 Les détenteurs d'Actions Commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur Apport.
- 14.2 Le Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société.

Art. 15. Gestion.

- 15.1 La Société sera gérée par le Gérant Commandité qui sera l'Actionnaire d'Actions Commandités et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de tous les Engagements qui ne pourront être satisfait des avoirs de la Société.
- 15.2 Le Gérant Commandité peut être révoqué en tant que Gérant Commandité moyennant une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée comme suit:
- (i) au moins 55% (cinquante cinq pourcent) du capital social doit être présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, les Actionnaires sont immédiatement convoqués une seconde fois, et les résolutions seront adoptées valablement, indépendamment du capital social présent ou représenté.;
 - (ii) une résolution ne peut être adoptée par une majorité représentant:
 - au moins 75% (soixante-quinze pourcent) du capital social en cas de révocation sans motif;
- au moins 55% (cinquante cinq pourcent) du capital social en cas de révocation sans indemnité de révocation si une telle révocation est le résultat d'un dol, d'une négligence grave ou d'une faute volontaire.



A la suite de la révocation de le Gérant Commandité, les Actionnaires nomment conformément au quorum et la majorité applicable pour modifier les présents Statuts, un nouveau actionnaire gérant commandité (actionnaire commandité) de la Société et transfèrent l'Action/ les Actions de l'Actionnaire Commandité au nouveau actionnaire gérant commandité.

- 15.3 Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des Actionnaires.
- 15.4 Le Gérant Commandité aura, entre autres, le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait à l'objet de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous les actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à l'objet de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, le Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien l'objet de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées.

- 16.1 La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature de le Gérant Commandité ou par la signature de toute autre personne, sous réserve des Actionnaires Commanditaires, à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant Commandité,
- 16.2 Dans le cas du décès, de la dissolution, d'incapacité légale, de révocation, de démission, d'empêchement, de faillite ou d'autres situations de concours dans le chef de l'associé commandité, s'il n'y en a pas d'autre et s'il a été stipulé que la société continuerait, il sera pourvu à son remplacement. A défaut de stipulations spécifiques à cet égard dans le contrat social, le magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale peut désigner, à la requête de tout intéressé, un administrateur provisoire, associé ou non, qui seul fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la décision des associés, que cet administrateur devra faire prendre dans la quinzaine de sa nomination. L'administrateur n'est responsable que de l'exécution de son mandat. Tout intéressé peut faire opposition à l'ordonnance; l'opposition est signifiée à la société ainsi qu'à la personne désignée et à celle qui a requis la désignation. Elle est jugée en référé.

Art. 17. Politiques et restrictions d'investissement.

17.1 Le Gérant Commandité a le pouvoir de déterminer la politique et les restrictions d'investissement de la Société et la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement tels que définis par le Gérant Commandité dans le Mémorandum de Placement Privé, conformément aux lois et réglementations applicables.

Art. 18. GFIA.

18.1 Le Gérant Commandité doit nommer un GFIA externe au sens de la Directive GFIA, tel que décrit dans le Mémorandum de Placement Privé.

Art. 19. Gestionnaire de portefeuille.

19.1 Un ou plusieurs Gestionnaire(s) de Portefeuille peut/peuvent être nommé(s) en vue de gérer la Société, sous l'autorité et la responsabilité du GFIA, afin de fournir un soutien quotidien au GFIA et d'accomplir des activités déléguées, telles que prévues par le Mémorandum de Placement Privé.

Art. 20. Conflit d'intérêts.

- 20.1 La Société est gérée selon les conditions actuelles de marché. Le Gérant Commandité prendra toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts. Le Gérant Commandité prendra en considération l'ensemble des objectifs de la Société et des Actionnaires lorsqu'il prend des décisions d'investissement par rapport à la sélection, structuration et vente des portefeuilles d'investissement. Toutefois ladite décision peut être plus favorable pour une investisseur que pour un autre.
- 20.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, gérants ou fondés de pouvoir de le Gérant Commandité ou de la Société aurai(en)t un intérêt dans une telle société ou entité, ou en soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.
- 20.3 Tout Administrateur, gérant ou fondé de pouvoir de le Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Art. 21. Indemnisation.

21.1 La Société doit indemniser chacun des Administrateurs, le Gérant Commandité et le GFIA en tant que Personne Indemnisée de toutes actions, obligations, pertes, dommages, accords, charges fiscales (autres que l'impôt sur le revenu), de tous frais et de toutes dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables), pouvant être encourus directement ou indirectement du fait de leurs activités (ou des activités de leur agents ou des tiers) au nom de la Société, mais uniquement dans la mesure où la Personne Indemnisée (i) n'a pas agit de manière conforme à l'intérêt de la Société et (ii) a agit sans négligence et faute grave.



Art. 22. Assemblées des actionnaires.

- 22.1 L'assemblée générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 13 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable l'assemblée générale se tiendra le Jour Ouvrable suivant.
- 22.2 L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de le Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- 22.3 D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.
 - 22.4 Toute assemblée générale valablement constituée représentera l'entièreté des Actionnaires de la Société.

Art. 23. Notification, Quorum, Convocation, Procuration et vote.

- 23.1 Les délais de convocation, quorum de majorité tels que prévus par la Loi de 1915sont applicables aux conventions, ainsi qu'en ce qui concerne la conduite de ces assemblées dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.
 - 23.2 Le Gérant Commandité peut convoquer une assemblée générale.
- 23.3 Toutes les Actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.
 - 23.4 Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de l'article 7.7.
- 23.5 Un Actionnaire pourra prendre part à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme mandataire qu'elle soit Actionnaire ou non, par écrit ou par téléfax, voie électronique ou tout autre moyen de communication adapté.
- 23.6 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut se tenir sans notice préalable.
- 23.7 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'assemblée générale.
- 23.8 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.
- 23.9 Le Gérant Commandité peut fixer toutes autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'Assemblée Générale.

Art. 24. Réviseur d'entreprises agrée.

- 24.1 Les donnés comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale et rémunéré par la Société.
 - 24.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 1915.

Art. 25. Dépositaire.

- 25.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait les exigences de la Loi GFIA en vue de la nomination d'un Dépositaire qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de GFIA. Les commissions payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.
- 25.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation, le Gérant Commandité devra désigner dans les deux mois un autre établissement financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Gérant Commandité désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Gérant Commandité peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.
- 25.3 Le Dépositaire peut se décharger de sa responsabilité dans les cas prévus et conformément à l'Article 19(13) de la Loi GFIA. Lorsque la législation d'un pays tiers exige que certains instruments financiers soient conservés par une entité locale et lorsqu'aucune entité locale ne satisfait aux exigences relatives à la délégation visées au paragraphe (11), point d) ii) de l'Article 19 de la Loi GFIA, le Dépositaire peut se décharger de la responsabilité lui-même à condition que les conditions spécifiques de l'Article 19(14) de la Loi GFIA soient remplies.

Art. 26. Année comptable - Comptes.

26.1 L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



26.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euro.

Art. 27. Affectation des bénéfices.

- 27.1 Chaque année, les Actionnaires décident, sur la base d'une proposition faite par le Gérant Commandité, de l'affectation des résultats après déduction des frais et dépenses, conformément à la Loi de 1915 et les dispositions du Mémorandum de Placement Privé.
- 27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société
- 27.3 Toute distribution faite aux actionnaires ne peut être effectuée que par prélèvement sur les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi 1915 (fonds distribuables incluant la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société comme primes d'émission).
- 27.4 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.
- 27.5 Le Gérant Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par la loi, les présents Statuts et le Mémorandum de Placement Privé.
- 27.6 Les profits nets des opérations, des aliénations et du refinancement de chaque investissement ou d'une partie de ce dernier, pour chaque Catégorie d'Actions, doit être affecté:
- 27.6.1 premièrement, 100% aux Actionnaires Commanditaires, jusqu'à ce que le montant distribué est équivalent à la somme de leurs Apport faits à la Société;
- 27.6.2 deuxièmement, 100% aux Actionnaires Commanditaires, jusqu'à ce que le montant reçu un retour sur l'investissement privilégié de 8% (huit pourcent) par an (composés annuellement) ("Retour sur l'Investissement Privilégié") de la somme de leurs Apports faits à la Société;
- 27.6.3 troisièmement, une fois que les Actionnaires Commanditaires ont reçu un Retour sur l'Investissement Privilégié, les 100% (cent pourcent) du Gestionnaire de Portefeuille jusqu'à la distribution du montant accumulé au Gestionnaire de Portefeuille conformément à l'article 25.7.3 est égal à:
- (i) 12,5% (douze et demi pourcent) du montant distribué aux Catégories "anchor investor" et "first closer" en application de l'article 27.6.2
- (ii) 15% (quinze pourcent) du montant distribué aux Catégories "subsequent closer" et "BP" en application de l'article 27.6.2.

27.6.4 quatrièmement:

- (i) 87,5% (quatre-vingt-sept et demi pourcent) aux Actionnaires Commanditaires des Catégories "anchor investor" et "first closer" et 12,5% (douze et demi pourcent) au Gestionnaire de Portefeuille.
- (ii) 85% (quatre-vingt-cinq pourcent) aux Actionnaires Commanditaires "subsequent closer" et "BP" et 15% (quinze pourcent) au Gestionnaire de Portefeuille.
- 27.7 Toute distribution qui n'a pas été réclamée dans les 5 (cinq) années après sa déclaration doit être annulée et être reversée dans la Catégorie correspondante.

Art. 28. Dissolution et liquidation de la société.

- 28.1 La Société peut être dissoute par une résolution d'une assemblée générale sous les conditions requises pour la modification des Statuts.
- 28.2 En cas d'une liquidation volontaire, la Société continuera, à partir de sa dissolution, à exister pour les besoins de la liquidation. Les opérations de liquidation de la Société seront effectuées par un ou plusieurs liquidateurs qui, seront nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.
- 28.3 Si la Société est liquidée de manière volontaire, sa liquidation se fera conformément aux dispositions de la Loi de 1915. Le rapport de liquidation des liquidateurs sera soumis au réviseur d'entreprises agréé ou à un réviseur extérieur ad hoc nommé par l'assemblée générale.
 - 28.4 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 1915 seront exclusivement applicables.
- 28.5 L'émission de nouvelles Actions par la Société cessera à la date de publication de la notice de l'assemblée générale, à laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposées. Les produits de la liquidation de la Société, nets de toutes dépenses de liquidation, seront distribués par les liquidateurs parmi es détenteurs d'Actions dans chaque Catégorie conformément à leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par des investisseurs à la fin du processus de liquidation seront déposés, conformément à la loi luxembourgeoise, à la Caisse de Consignation de Luxembourg, jusqu'à ce que la période de limitation légale soit écoulée.

Art. 29. Liquidation des catégories.

29.1 Si pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour cette Catégorie pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire relatif à ces Catégories ayant des conséquences matérielles négatives sur l'investissement de ladite Catégorie, ou en raison de



rationalisation économique, le Gérant Commandité peut décider du rachat forcé de toutes les Actions des Catégories concernées à la VNI par Action calculés à la Date de l'Evaluation à laquelle la décision prend effet. La Société notifiera les détenteurs d'Actions concernés avant la date effective des rachats forcés, et indiquera les raisons et la procédure de rachat.

Sauf décidé autrement dans l'intérêt des Actionnaires de la Société ou afin de maintenir un traitement égalitaire entre les Actionnaires, ces derniers ou ceux des Catégories concernées peuvent continuer à demander le rachat de leurs Actions sans charges (mais en prenant en compte le prix de la réalisation effective des investissements et les dépenses de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Toute demande de souscription doit être suspendue à partir de l'annonce de la cessation de Catégorie concernée.

Par ailleurs, l'assemblée générale aura le pouvoir, sur proposition de le Gérant Commandité, de décider de racheter toutes les Actions de la Catégorie concernée et de rembourser aux Actionnaires la VNI de leurs Actions calculée à la Date d'Evaluation à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Les actifs qui n'ont pas pu être distribués à leurs propriétaires suite à la mise en oeuvre du rachat, seront versés au Dépositaire pour une durée de 6 (six) mois; après cette période, les actifs seront versés à la Caisse de Consignation au Luxembourg au nom des personnes y ayant droit.

Toute Action rachetée doit être annulée par la Société.

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées en application des dispositions de la loi luxembourgeoise et, en particulier, de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

A titre exceptionnel, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription

Les parties comparantes déclarent souscrire 31.000 (trente et un mille) Actions émises pas la Société comme suit:

Arcano Real Estate GP,S.à r.l. souscrit:

- 1 (une) Action Commandité de la Société, et

Arcano Asesores Financieros S.L., souscrit

- 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions Commanditaires allouées à la Catégorie "Portfolio Manager's group Investors" de la Société.

Les Actions ont été libérées à hauteur de cent pourcent (100%) en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et charges, quelque soit leur forme, qui doivent être pris en charge par la Société - ou qui seront déboursés dans le contexte de sa constitution, sont estimé s'élever à environ 1.700,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi de 1915 sont remplies.

Résolution des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée réviseur d'entreprises agrée PricewatherhouseCooper, société coopérative, ayant son siège social sis au 2, rue Gerhard Mercator, L-3293 Luxembourg, le Réviseur d'Entreprises Agrée doit agir en ses fonctions jusqu'au 31 décembre 2015.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2015. Relation: EAC/2015/14285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015153852/1248.

(150169503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.322.

Il est à noter les décisions prises par l'Associé Unique de la Société comme suit:

- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B, avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Ralf Voelker, né le 23 mars 1976 à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1 ^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015153482/17.

(150168532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.248.

Il est à noter les décisions prises par l'Associé Unique de la Société comme suit:

- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B, avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Ralf Voelker, né le 23 mars 1976 à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1 ^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015153483/17.

(150168533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Lux Capital Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.666.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de l'actionnaire unique de la société, tenue en date du 26 décembre 2014, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes KSANTEX S.à r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152619) à compter du 31 décembre 2014 à minuit.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société SEPRA INVEST S. à r. l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169294), avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à compter du 1 ^{er} janvier 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015153594/20.

(150168903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.240.

Il est à noter les décisions prises par l'Associé Unique de la Société comme suit:

- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B, avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Ralf Voelker, né le 23 mars 1976 à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1 ^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015153484/17.

(150168534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.667.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Alexis Roux, de son poste de gérant B avec effet au 31 août 2015;
- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Robert Jan Schol, né le 1 ^{er} août 1959, à Delft, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1 ^{er} septembre 2015;
- Nomination de Ralf Voelker, né le 23 mars 1976, à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1 er septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015153487/19.

(150168892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Red Diamond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.475.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 18 août 2015.

1. Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société BDO Luxembourg n'a pas été renouvelé, par conséquent la Société Grant Thornton Audit, Société Anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 89A, Pafebruch L-8308 Capellen et inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B-183652 a été nommée comme nouveau réviseur d'entreprises agréé pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2014 et ce, avec effet au 18 août 2015.



Luxembourg, le 15 septembre 2015. Pour extrait sincère et conforme

Pour Red Diamond Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015153688/18.

(150169010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

HD Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 157.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153490/10.

(150168801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

HAPI Holding S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.632.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Hans Martin HUIBREGTSE, born in Goes, the Netherlands on February 13 th , 1974, residing at 3/5, St Bernard's Road, Gibraltar,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Gibraltar on June 22 nd, 2015.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- Mr Hans Martin HUIBREGTSE is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of HAPI Holding S.àr.l. / B.V., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under the number B 177.632,

which transferred its principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purpose) to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed enacted by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on April 26 th , 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1731 of July 18 th , 2013, whose Articles of Association have not yet been amended since (the "Company").

- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Transfer of the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management of the Company from Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Kortgene, the Netherlands.
 - 2. Approval of the interim accounts of the Company as at June 11 $^{\mathrm{th}}$, 2015.
 - 3. Dismissal of all the managers of the Company.
 - 4. Appointment of new managers.
 - 5. Miscellaneous.

Declaration

The Sole Shareholder declares that the Company intends to transfer its principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management to the Netherlands.

The present meeting is to decide on the transfer of the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg and more specifically to NL-4484 CD Kortgene (the Netherlands), Hoofdstraat 101, being the address of its actual registered office, which shall thus be consolidated and further become the Company's principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management, in accordance with the terms and conditions provided for under Luxembourg law.

The Sole Shareholder has approved the agenda of the present meeting.



After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the Sole Shareholder, he decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management, without any change to the legal personality of the Company, from Luxembourg to the Netherlands and more specifically to NL-4484 CD Kortgene (the Netherlands), Hoofdstraat 101, being the address of its actual registered office, which shall thus be consolidated and further become the Company's principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management.

Second resolution

After the presentation of the interim accounts for the period ending on June 11 th , 2015 (presented in the English language), the Sole Shareholder further resolves to approve these interim accounts.

These interim accounts, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, shall remain attached hereto to be registered with the minutes.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dismiss the managers of the Company, with immediate effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Nebojsa DJURICIC, born in Roosendaal en Nispen, the Netherlands on April $21^{\,\mathrm{st}}$, 1985 and residing at Eikenlaan 14, NL-4702 AD Roosendaal, as Manager A; and
- Mr Stephan WILLEMSTEIN, born in Vlissingn, the Netherlands on January 30 th, 1980 and residing at Eva Besnyostraat 5, NL-4361 DB Westkapelle, as Manager B.

The managers so appointed shall have the broadest powers in order to complete the transfer of the Company to the Netherlands and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required, to finalise the transfer in accordance with Dutch law.

Declaration pro fisco

The Sole Shareholder acknowledges that a capital duty of fifty-seven euro (EUR 75) has been paid to the Administration de l'Enregistrement et des Domaines in Luxembourg upon incorporation of the Company on April 26 th , 2013, in accordance with Luxembourg laws.

The Sole Shareholder further acknowledges that the transfer of its seat will not result in the incorporation of a new company, neither from a legal, nor from a fiscal point of view.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-six juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Hans Martin HUIBREGTSE, né à Goes (Pays-Bas) le 13 février 1974 et demeurant au 3/5, St Bernard's Road, Gibraltar,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Gibraltar le 22 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparaissant ici, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé à la notaire soussignée de consigner ce qui suit:



- Monsieur Hans Martin HUIBREGTSE est l'associé unique (l'Associé Unique) de HAPI Holding S.à r.l. / B.V., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.632,

laquelle a transféré le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective (mais pas le siège social qui est resté situé aux Pays-Bas pour les besoins du droit des sociétés y applicable) suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1731 du 18 juillet 2013 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (la «Société»).

- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Transfert du principal lieu d'activités, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers Kortgene, les Pays-Bas.
 - 2. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 11 juin 2015.
 - 3. Révocation de tous les gérants de la Société.
 - 4. Nomination de nouveaux gérants.
 - 5. Divers.

Déclaration

L'Associé Unique déclare que la Société entend transférer son principal lieu d'activités, son principal établissement, son administration centrale et son lieu de gestion effective aux Pays-Bas.

La présente assemblée générale a pour objet de décider le transfert du principal lieu d'activités, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas, et plus spécialement à NL-4484 CD Kortgene (Pays-Bas), Hoofdstraat 101, cela étant l'adresse de son actuel siège statutaire, laquelle sera ainsi consolidée, et sera dorénavant le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

L'Associé Unique a approuvé l'ordre du jour de la présente assemblée.

Après l'examen des différents points à l'ordre du jour, et après délibération et vote séparé pour chacune des résolutions ci-après, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la Société, de Luxembourg aux Pays-Bas, et plus spécialement à NL-4484 CD Kortgene (Pays-Bas), Hoofdstraat 101, cela étant l'adresse de son actuel siège statutaire, laquelle sera ainsi consolidée, et sera dorénavant le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société.

Deuxième résolution

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société clos au 11 juin 2015 (et présentés en langue anglaise), l'Associé Unique les a approuvés.

Ces comptes intérimaires, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique révoque avec effet immédiat le mandat de tous les gérants de la Société.

Quatrième résolution

- L'Associé Unique décide de nommer en conformité avec la loi néerlandaise les personnes suivantes comme gérants de la Société:
- Monsieur Nebojsa DJURICIC, né à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas le 21 avril 1985 et demeurant au Eikenlaan 14, NL-4702 AD Roosendaal, en tant que Gérant A; et
- Monsieur Stephan WILLEMSTEIN, né à Vlissingen, Pays-Bas le 30 janvier 1980 et demeurant au Eva Besnyostraat 5, NL-4361 DB Westkapelle, en tant que Gérant B.

Les gérants ainsi nommés, auront tous les pouvoirs pour accomplir toutes formalités et procédures nécessaires ou requises pour finaliser le transfert de la Société aux Pays-Bas, en conformité avec les lois néerlandaises.

Déclaration pro fisco

L'Associé Unique constate que le droit d'apport redû par la Société conformément à la loi luxembourgeoise, s'élevant à la somme de soixante-quinze euros (75.- EUR) lors de sa constitution en date du 26 avril 2013 a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.



L'Associé Unique constate également que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, ni d'un point de vue légal ni d'un point de vue fiscal.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15048. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153489/164.

(150168529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Heider Tankschifffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.731.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153491/10.

(150168552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Hinode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 57.163.

Par la présente je vous confirme ma démission comme administrateur de la société HINODE sa à la date du 1 ^{er} janvier 2015

Zoersel, le 18 december 2014.

Audenaert Wilfrieda.

Référence de publication: 2015153492/10.

(150168866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Gloria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 199.978.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentyfifth day of August.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Gérard LE-CUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

1) Gloria Industrial & Engineering Management Limited, a limited liability company duly organised under the laws of Cyprus, having its registered office at 1, Avlonos, Batiment Maria House, CY-PC 1075 Nicosia (Cyprus), registered with the Registrar of companies of Cyprus under number 149500,

And



2) Mr. Stefan Janusz ZAWADA, General Manager, born on January 5 th , 1949 in Wroclaw (Poland), residing at 46, Smiala, PL-01-526 Warsaw (Poland).

All here represented by Mrs. Aurélie GIANOTTI, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal, dated of August 10 th, 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of Association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the Articles of Association (hereafter the "Articles").
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "Gloria Holding S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, entirely subscribed and all fully paid-up.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.



Art. 12. The Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Company. If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a board of managers composed of two or more managers, by the jointly signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Gloria Industrial & Engineering Management Limited, prenamed,

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.



Transitory provision

The first business year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the 31 st of December 2015.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is ONE THOUSAND SEVENTY EURO (1,070.-EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
- Mr. Stefan Janusz ZAWADA, Executive Manager, born in Wroclaw (Poland) on January 5 th, 1949, residing at 46 Smiala, PL-01-526 Warsaw (Poland);
- Mr. Bruno BASSANI, Executive Manager, born in Bozen (Italy) on September 11 th, 1947, residing at 1 Avenue de Grande Bretagne, MC-98000 Monaco (Monaco);
- Mrs. Maura SALETTA, Executive Manager, born in Sanremo (Italy) on June 18 th, 1962, residing at 1 Avenue de Grande Bretagne, MC-98000 Monaco (Monaco).

The Company shall validly be bound by the jointly signature of any two managers.

2) The address of the Company is fixed at L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in LUXEMBOURG, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Pardevant, Maître Roger ARRENDSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARII

1) Gloria Industrial & Engineering Management Limited, une société régie par les lois Chypriotes, ayant son siège social à 1, Avlonos, Batiment Maria House, CY-PC 1075 Nicosie (Chypre), enregistrée auprès du «Registrar of companies of Cyprus» sous le numéro 149500,

Et

2) Monsieur Stefan Janusz ZAWADA, Directeur Général, né le 5 janvier 1949 à Wroclaw (Pologne), demeurant à 46, Smiala, PL-01-526 Varsovie (Pologne).

Tous deux représentés par Madame Aurélie GIANOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 10 août 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** et . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes les valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dette et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par



l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre sécurité. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments lies a des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination «Gloria Holding S.à r.l.».
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les



décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, déclarent souscrire le capital comme suit: Gloria Industrial & Engineering Management Limited, précitée,		
Huit mille	. 8.000 parts sociales	
Mr. Stefan Janusz ZAWADA, précitée,		
Quatre mille cinq cents	. 4.500 parts sociales	
TOTAL: DOUZE MILLE CINQ CENTS parts sociales	. 12.500	
Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINO CENTS EUROS.		

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE SOIXANTE-DIX EUROS (1.070,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par trois gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Stefan Janusz ZAWADA, Directeur Général, né à Wroclaw (Pologne) le 5 janvier 1949, demeurant à 46 Smiala, PL-01-526 Varsovie (Pologne);

Monsieur Bruno BASSANI, (Directeur General), né à Bozen (Italie) le 11 septembre 1947, demeurant à 1 Avenue de Grande Bretagne, MC-98000 Monaco (Monaco);

Madame Maura SALETTA, Directeur Général, né à Sanremo (Italie) le 18 juin 1962, demeurant à 1 Avenue de Grande Bretagne, MC-98000 Monaco (Monaco).

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle.



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GIANOTTI, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27239. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154008/292.

(150169746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Hinode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 57.163.

Par la présente je vous confirme ma démission comme administrateur de la société HINODE sa à la date du 1 ^{er} Janvier 2015

Antwerpen, le 18 december 2014.

Vandenven Emmanuel.

Référence de publication: 2015153493/10.

(150168866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Hippoline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6311 Beaufort, 22, route de Reisdorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.471.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015153494/10.

(150169016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Hps Recs Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.288.

Il est à noter les décisions prises par les Associés de la Société comme suit:

- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B, avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Ralf Voelker, né le 23 mars 1976 à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1 ^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HPS RECS Lux Sàrl

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015153495/17.

(150168542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.



Kecha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.309.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14/09/2015 à Luxembourg

Monsieur Stefan SCHAECHTERLE est désigné en tant que Président du conseil en remplacement de Monsieur Etienne Gillet.

Le Conseil d'Administration délégue tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Stefan SCHAECHTERLE, administrateur de sociétés, né à Stuttgart (D) le 18/07/1959 et demeurant 414 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg; il pourra engager valablement la société par sa seule signature et portera le titre de Président Administrateur délégué.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015153552/17.

(150169002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Human Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 30.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153500/9.

(150168746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Hunting Stalcair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 191.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153501/9.

(150168560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

I.B.B. Baugesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 95.914.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015153502/10.

(150168991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Iconix Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.340.

Dépôt complémentaire relatif au dépôt référence L150167988 déposé en date du 14 septembre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



 $Pour\ Iconix\ Luxembourg\ Holdings\ S.\grave{a}\ r.l.$

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015153503/12.

(150168410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 488.846.950,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

Un rectificatif aux comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2013 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace la première version déposée desdits comptes annuels.

Ce rectificatif remplace le dépôt initial effectué le 25/02/2015 et portant la référence L150037361 (conformément à l'art. 6bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 concernant le RCS).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un gérant

Référence de publication: 2015153514/14.

(150168642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Immobilia Benelux S.C.I., Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 5.421.

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société Immobilia Benelux S.C.I Société Civile Immobilière (RCS n° E5421) au 17, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153505/10.

(150168944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Independent Star Venture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.763.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July,

Before us, Maître Marc Loesch, civil notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Maître Caroline Halembert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers of Independent Star Venture, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.763 (the "Company"),

pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 8 July 2015.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the declarations as follows:

- 1) The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 30 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1800 of 10 July 2014. The articles of incorporation have been last modified pursuant to a notarial deed, on 8 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3691 of 3 December 2014.
- 2) On 7 October 2014, the share capital of the Company was set at two hundred ninety four thousand five hundred United States Dollar (USD 294,500), represented by two hundred ninety four thousand five hundred (294,500) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.
- 3) Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the authorised capital, including the issued share capital, is set at five hundred million United States dollars (USD 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) class A shares and/or class B shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1). During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the amended articles of association of the Company in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of managers of the Company is authorised to issue shares of whatever class within the limits of the authorised capital to the existing shareholder or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the



law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue.

4) On 8 July 2015, the board of managers of the Company has decided to increase within the limits of the authorised capital, the share capital by an amount of five hundred sixty-five thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 565,930), through the issuance by the Company of five hundred sixty-five thousand nine hundred thirty (565,930) new class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, subject to the satisfaction of certain conditions precedent. The conditions precedent have been satisfied with effect as of 29 July 2015 as shown to the undersigned notary.

All of the five hundred sixty-five thousand nine hundred thirty (565,930) new class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) have been entirely subscribed, as has been shown to the undersigned notary.

The five hundred sixty-five thousand nine hundred thirty (565,930) new class A shares have been entirely paid-in through a contribution in cash, as has been shown to the undersigned notary, for a total subscription price of five million six hundred fifty-nine thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 5,659,278), out of which:

- five hundred sixty-five thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 565,930) have been allocated to the share capital of the Company; and
- five million ninety-three thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 5,093,348) have been allocated to the share premium.
- 5) As a consequence of such capital increase, the article 5.1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- "5.1. The Company's share capital is set at eight hundred sixty thousand four hundred thirty United States Dollars (USD 860,430), represented by eight hundred sixty thousand four hundred thirty (860,430) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Caroline Halembert, avocat, demeurant au Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil de gérance d'Independant Star Venture, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.763 (la «Société»),

conformément à la résolution du conseil de gérance de la Société prise en date du 8 juillet 2015.

La comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations:

- 1) La Société a été constituée par un acte notarié du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1800 en date du 10 juillet 2014. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 8 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3691 en date du 3 décembre 2014.
- 2) En date du 7 octobre 2014, le capital social de la Société a été fixé à deux cents quatre-vingt-quatorze mille cinq cent dollars américains (USD 294.500), représenté par deux cents quatre-vingt-quatorze mille cinq cent (294.500) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.
- 3) Selon l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à un montant de cinq cents millions de dollars américains (USD 500.000.000) représenté par cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales de catégorie A et/ou des parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des statuts modifiés de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil de gérance de la Société est autorisé à émettre toutes catégories de parts sociales dans les limites du capital autorisé au profit de l'associé existant ou au profit de toute personne qui a été approuvée par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée et aux conditions qu'ils estimeront opportunes pour procéder à cette émission.
- 4) Le 8 juillet 2015, le conseil de gérance de la Société a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social d'un montant de cinq cent soixante-cinq mille neuf cent trente dollars américains (USD 565.930), par l'émission de cinq cent soixante-cinq mille neuf cent trente (565.930) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur



nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune sous réserve de la satisfaction de certaines conditions. Les conditions ont dûment été remplies avec effet à la date du 29 juillet 2015 tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

Toutes les cinq cent soixante-cinq mille neuf cent trente (565.930) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) ont été intégralement souscrites, comme cela a été montré au notaire soussigné.

Les cinq cent soixante-cinq mille neuf cent trente (565.930) nouvelles parts sociales de catégorie A ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, comme cela a été montré au notaire soussigné, pour un prix total de souscription de cinq millions six cent cinquante-neuf mille deux cent soixante-dix-huit dollars américains (USD 5.659.278) dont:

- cinq cent soixante-cinq mille neuf cent trente dollars américains (USD 565.930) ont été alloués au capital social; et
- cinq millions quatre-vingt-treize mille trois cent quarante-huit dollars américains (USD 5.093.348) ont été alloués à la prime d'émission.
 - 5) Suite à l'augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:
- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante mille quatre cent trente dollars américains (USD 860.430), représenté par huit cent soixante mille quatre cent trente (860.430) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte. Signé: C. Halembert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 août 2015. GAC/2015/6680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153506/111.

(150168720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Interactive Data Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 157.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153507/10.

(150169067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Irik Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.000,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 179.432.

In the year two thousand fourteen, on the twenty eighth of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

VIA AGORA, SLU, a Company duly established under the laws of Spain, having its registerd office at 66, Calle Doctor Esquerdo, 28007 Madrid (Spain) registered with the Company Registry of Spain under reference TOMO:23.060 LIBRO: 0 FOLIO:52, SECCION: 8 HOJA:M-413137 INSCRIPCION:1 (hereinafter referred to as the "Appearing Party"),

The appearing party is the sole Shareholder of "Irik Investment S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 179432, incorporated pursuant to a deed enacted by Me Edouard DE-LOSCH, Civil Law Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 25 July 2013, published in the Mémorial



C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 2454 on 3 October 2013; the Articles of Association of which have been amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 15 January 2014 published in the Mémorial C number 657 on 13 March 2014,

duly represented by Belén Burguillos, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Madrid on 10 July 2014. The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Juan Antonio GÓMEZ-PINTADO, residing at 10, Calle Samaria, Floor 7 D, 28009 Madrid (Spain), as liquidator of the Company.

Third resolution

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full and complete discharge to the managers for the performance of their mandate until the date of the present deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

VIA AGORU, SLU, une société dûment établie en Espagne, ayant son siège social au 66, Calle Doctor Esquerdo, 28007 Madrid (Espagne), immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous la référence TOMO:23.060 LIBRO:0 FOLIO: 52, SECCION: 8 HOJA:M-413137 INSCRIPCION:1 (ci-après le «Comparant»), La comparante est l'associé unique de «Irik Investment S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L2419 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 179432 constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg en date du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2454 du 3 octobre 2013; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 janvier 2014 publié au Mémorial C numéro 657 du 13 mars 2014,

représentée par Belén Burguillos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Madrid en date du 10 juillet 2014.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps. L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août



1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Juan Antonio GÓMEZ-PINTADO, demeurant 10, Calle Samaria, Etage 7 D, 28009 Madrid (Espagne).

Troisième résolution

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. BURGUILLOS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35950. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2015153508/104.

(150168455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Irik Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.000,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim. R.C.S. Luxembourg B 179.432.

R.C.S. Euxemoodig B 179.192

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fourteen, on the twenty seventh of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

VIA AGORA, SLU, a Company duly established under the laws of Spain, having its registered office at 66, Calle Doctor Esquerdo, 28007 Madrid (Spain) registered with the Company Registry of Spain under reference TOMO:23.060 LIBRO: 0 FOLIO:52, SECCION: 8 HOJA:M-413137 INSCRIPCION:1 (hereinafter referred to as the "Appearing Party"),

The appearing party is the sole Shareholder of Irik Investment S.à r.l., en liquidation, a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 179432, incorporated pursuant to a deed enacted by Me Edouard DELOSCH, Civil Law Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 25 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 2454 on



3 October 2013; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 28 July 2014, not yet published in the Mémorial C,

duly represented by Belén Burguillos, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Madrid.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves the content of the report issued by the liquidator of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves the content of the report issued by the auditor to the liquidation of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approve the liquidation accounts of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation for the performance of their mandate.

Fifth resolution

The Sole Shareholder pronounces the closing of the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides that the accounts and other documents related to the company will remain deposited for a period of five (5) years at the following address: 66, Calle Doctor Espuerdo, 28007 Madrid (Spain).

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

VIA AGORU, SLU, une société dûment établie en Espagne, ayant son siège social au 66, Calle Doctor Esquerdo, 28007 Madrid (Espagne), immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous la référence TOMO:23.060 LIBRO:0 FOLIO: 52, SECCION: 8 HOJA:M-413137 INSCRIPCION:1 (ci-après le «Comparant»),

La comparante est l'associé unique de Irik Investment S.à r.l., en liquidation, une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 179432 constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg en date du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2454 du 3 octobre 2013; et



dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2014, en cours de publication au Mémorial C,

représentée par Belén Burguillos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Madrid.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend connaissance et approuve le rapport émis par le liquidateur de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend connaissance et approuve le rapport émis par le Commissaire à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend connaissance et approuve les comptes de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décides d'accorder décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 66, Calle Doctor Espuerdo, 28007 Madrid (Espagne).

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. BURGUILLOS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50665. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2015153509/112.

(150168872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.548.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Istanbul Venture Capital Initiative

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015153511/12.

(150168565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

JAZ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.912.

Décisions de l'associé unique

En date du 8 septembre 2015, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Monsieur Christopher J. Seybold, gérant de catégorie A, avec effet au 31 juillet 2015.
- 2. Nomination en tant que gérante de catégorie A de madame Delphine de la Brosse, née le 23 février 1973 à Paris (France), résidant professionnellement au Château de Pommard, 15, rue Marey Monge, 21630 POMMARD, France. Cette nomination prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

JAZ International Inc.

Associé unique

Référence de publication: 2015153530/19.

(150169070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

IBTD GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.969.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2015.

Pour: IBTD GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015153512/15.

(150168345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Ichi-Ku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153513/10.

(150168466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 21B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Un mandataire

Référence de publication: 2015153515/10.

(150168497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

MGBC Lux S,à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 184.883.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MGBC LUX S.A.R.L. tenu au siège de la Société en date du 9 septembre 2015

Les associés sont présents.

Les gérants ont pris la décision suivante:

Les associés décident:

de transférer le siège social de la société du 3, Route de Longwy L-4830 RODANGE au 4, Route de Longwy L-4830 RODANGE

La décision a été admise à l'unanimité

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

MGBC LUX S.A.R.L.

M LAMAND Jean-René / M KIZILKILIC Sabahaddin

Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2015153626/19.

(150168820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

IMA-X-SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32A, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 111.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015153516/10.

(150168584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

International Private Equity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 48.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153517/10.

(150169031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

IREEF - G45 Hamburg PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.670.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 14. September 2015

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 14. September 2015 beschlossen,

1. Herrn Paul Joubert als Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. September 2015 abzuberufen;



2. Herrn Etienne Dupuy, 'Managing Director', geboren am 3. Februar 1971 in Chateauroux, Frankreich, geschäftsansässig in 18, Rue de Londres, 75009 Paris, Frankreich, mit Wirkung zum 1. September 2015 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu ernennen;

Référence de publication: 2015153518/14.

(150168505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Nade Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.621.

RECTIFICATIF

Veuillez prendre note que la résolution prise par l'associée unique en date du 23 juillet 2015, dont l'extrait a été déposé sous la référence L150144962 le 05/08/2015, a été remplacée en date du 28 août 2015 par une nouvelle décision.

Le dépôt déposé sous la référence L150144962 est à remplacer par l'extrait des décisions suivant:

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 août 2015

La société à responsabilité limitée, KPMG Luxembourg, ayant son siège social à 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B149133, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014, qui sera tenue en 2015.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pour mention sincère et conforme

Pour Nade Luxco 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015153635/20.

(150168306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

DL Partners Opportunities (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.522.

Les Comptes annuels au 31 DEC 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015153378/10.

(150168320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

CityEl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.358.

EXTRAIT

Suite à un déménagement:

- EL & EL Limited, associé de la société susmentionnée, enregistré auprès du Registre des Sociétés des Les Cayman sous le numéro 70855, a désormais son siège social au PO Box 897, Windward 1, Regatta Office Park, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015153315/17.

(150168436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck